

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 75.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Membres du Conseil Communautaire :**

**SEANCE DU 15 MAI 2025**

- **En exercice :** 89

- **Présents :** 54

- **Votants :** 64 (16 procurations) – Maurice BRUN (disposant de la procuration d'Anne TRUPHEME), Jean-Marc DUPRAT (disposant de la procuration de Robert GAY), Damien DURANCEAU, Martine GARCIN, Michel JOANNET, Isabelle LAMONTRE-MOULIN (disposant de la procuration de Mme Michèle MAFFREN)

- **Suffrages exprimés :** 62 (50 pour, 12 contre et 2 abstentions)

- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

Le quinze mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le neuf mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Jean-Christophe PIK à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN représentée par Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN à qui elle a donné procuration
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
  - M. Maurice BRUN
  - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par Mme Marianne ROUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP représenté par sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison : M. Robert GAY représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration

- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOR
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jacques CHASTEL
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
  - Mme Arlette MAYER représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER représentée par M. Patrick CLARES à qui elle a donné procuration
  - M. Franck PERARD
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Bernard CODOUL
  - Mme Christiane GHERBI
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Christiane GHERBI à qui elle a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE représenté par M. Jean-Louis CLEMENT à qui il a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Cyril DERDICHE
  - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Bernard CODOUL à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO représenté par M. Pascal LOMBARD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Christian CHAUVIN
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

**Absents non représentés :**

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Pierre SEINTURIER
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Mison : Mme Marilyne RICHAUD

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

## **ORDRE DU JOUR : Achat de locaux pour l'antenne laragnaise de l'école de musique**

La commune de Laragne-Montéglin a engagé des travaux de rénovation et d'extension de l'ancienne école de Montéglin située 47 avenue de Montéglin. Initialement destinés à accueillir des associations ainsi que l'antenne laragnaise de l'école de musique intercommunale. Ces locaux seront finalement exclusivement dédiés à l'école de musique. Pour rappel, à ce jour les cours de musique sont donnés dans des préfabriqués installés à côté du bâtiment intercommunal de Lazer.

Puisque les locaux de Montéglin sont uniquement destinés à l'EMI, le bureau communautaire propose que la CCSB rachète le bâtiment à la commune de Laragne-Montéglin, avec versement d'un acompte à la signature de la promesse de vente pendant les travaux, et du solde à la réception de l'ouvrage.

La commune de Laragne-Montéglin accepte de vendre ce bien aux conditions suivantes :

- Prix de vente à la signature de la promesse : 440.013,31 € [= montant de l'actif à ce jour (167.027,93 €) + coût des travaux (926.161,27 €) + coût de maîtrise d'œuvre (111.453,34 €) moins le montant des subventions acquises par la commune (764.629,23 €)]

Le prix de vente sera révisé par un avenant à la promesse de vente, sur la base de l'estimation qui sera réalisée par le Pôle d'Evaluation Domaniale en fin de travaux et de la concertation entre les deux parties.

- Paiement : versement de 80 % à la signature de la promesse de vente et 20 % à la réception des travaux.
- Date de transfert de propriété : à réception des travaux prévue fin 2025.
- Obligations des parties :
  - Obligations de la commune : finaliser les travaux tels que définis au programme. Les éventuels avenants de travaux devront être acceptés par la CCSB.
  - Obligations de la CCSB : participer au suivi du projet.
- Clauses spécifiques :
  - Pacte de préférence à la commune de Laragne-Montéglin en cas de revente du bien,
  - Insertion d'une servitude de passage afin de garantir un accès pérenne au Monument aux Morts (plaque commémorative), situé en façade du bâtiment.

La promesse de vente pourrait être signée avant la fin du mois de juin. L'acte de vente (avec la régularisation financière) serait quant à lui signé une fois les travaux réceptionnés. Les frais notariés seraient à la charge de la CCSB.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'acquisition de l'ancienne école de Laragne-Montéglin référencée 05070 AI42 et d'une contenance de 435 m<sup>2</sup> aux conditions ci-dessus énoncées ;
- autorise l'inscription d'une servitude de passage dans l'acte de vente pour l'accès au Monument aux Morts ;
- approuve l'insertion d'un pacte de préférence dans l'acte de vente, en faveur de la commune de Laragne-Montéglin en cas de revente du bien ;
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte de vente qui sera établi auprès de Maître LOULIER, notaire à Laragne-Montéglin.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : 03 JUN 2025